

Déclarations de ministres

Même si nous apprécions les belles paroles et les beaux discours, tout comme nous avons apprécié le beau concert de dimanche soir où on a promis de tout rendre accessible à tous les Canadiens, le gouvernement fédéral n'a pas versé un cent aux municipalités qui veulent améliorer leur infrastructure pour faciliter les déplacements des handicapés dans leurs rues et leurs bâtiments. Le gouvernement fédéral n'a fait aucun effort de sensibilisation aux problèmes d'accès au sol, ceux qui importent le plus.

Dans le même ordre d'idées, cette loi ne peut absolument pas être appliquée parce qu'elle ne prévoit aucune sanction et qu'il n'existe aucun mécanisme pour obliger les employeurs à accorder l'égalité d'emploi. C'est pourquoi on voit des employeurs . . .

[Français]

. . . comme l'Association des employeurs maritimes qui se sert de façon malhonnête du projet de loi C-62 en disant à ses employés qui sont là depuis 10, 12 ou 15 ans, qu'ils sont obligés de subir les épreuves, et en même temps on ne donne pas d'emplois aux minorités, aux femmes et aux personnes des minorités visibles.

Alors, pourquoi cette situation a-t-elle été permise? Monsieur le Président, c'est parce que le gouvernement a présenté un projet de loi en disant qu'il va faire quelque chose pour trouver l'équité en emploi, mais il n'a aucune méthode pour le renforcer.

[Traduction]

C'est comme si on modifiait le Code criminel et qu'on disait aux gens qu'il est interdit de faire des vols de banque, mais qu'ils ne seront pas punis s'ils en commettent. Comment peut-on avoir un projet de loi sur l'équité en matière d'emploi qui ne prévoit aucun mécanisme d'application visant à vérifier si les employeurs s'y conforment et aucune sanction contre les employeurs qui ne s'y conforment pas? La seule obligation des employeurs est de présenter un rapport. Ils peuvent dire dans ce rapport qu'ils ne font rien du tout pour se conformer à la loi et ils ne risquent aucune sanction aux termes de ce semblant de mesure législative.

Je ne suis pas particulièrement heureuse de cette déclaration, monsieur le Président, ni d'une série d'autres déclarations du gouvernement qui ne sont que des belles paroles. Nous devrions avoir honte en pensant que, en 1986, pour la première fois depuis qu'on tient des statistiques à ce sujet, l'écart salarial entre les hommes et les femmes s'est élargi au lieu de se rétrécir. Si nous ne faisons rien pour améliorer la loi, nous tiendrons les mêmes discours à la Chambre dans 10 ou 20 ans.

[Français]

Oui, le chemin est douloureux. C'est très pénible. On attend au XXI^e siècle et il n'y a rien de fait parce que le gouvernement a voulu dire de grandes paroles, être très gentil, mais il n'a pas voulu faire de l'action et demander précisément par un projet de loi aux employeurs d'accéder aux programmes d'équité en emploi.

[Traduction]

Cela étant dit, monsieur le Président, je ne peux vraiment pas appuyer cette déclaration.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, la ministre a fait une déclaration sur sa propre perception des progrès du programme d'équité en matière d'emploi. Elle a parlé des percées que permettra le projet de loi. Il ne s'agit là que d'un autre beau discours destiné à faire croire aux Canadiens, à la veille d'élections, que beaucoup a été fait alors qu'il en est tout autrement. Lorsque les Canadiens des groupes cibles, soit les autochtones, les femmes, les handicapés et les membres des minorités visibles—pour les énumérer en ordre alphabétique plutôt qu'en ordre d'importance numérique—examineront leur situation et prendront connaissance des rapports, ils sauront que le projet de loi C-62, adopté il y a environ deux ans, a échoué lamentablement, car le gouvernement n'a pas voulu reconnaître la nécessité de faire plus que d'exiger des rapports.

● (1120)

Selon une dépêche de la Presse canadienne d'aujourd'hui, 70 p. 100 des handicapés sont sans emploi. Le gouvernement fédéral prendra conscience de la situation réelle dans les sociétés d'État et les secteurs relevant de sa compétence et visés par cette mesure législative, mais quel avantage les groupes cibles retireront-ils du regroupement de toutes les données imaginables sur leur sous-emploi?

La triste réalité des inégalités dans l'emploi exigeait des mesures d'une toute autre ampleur. Évidemment, le gouvernement s'efforce d'embellir les choses.

[Français]

La ministre dit, et je cite:

En vertu de cette loi, tous les employeurs touchés—les sociétés de la Couronne comme les entreprises privées—sont tenus d'éliminer les obstacles à l'emploi, de prendre des mesures spéciales et de faire les aménagements, dans la mesure du possible, qui tiennent compte des différences.

En réalité, cette loi ne demande aux employeurs que de soumettre ces rapports et non de préparer une stratégie à plus long terme.

[Traduction]

La pire lacune de la mesure législative sur l'équité en matière d'emploi, c'est de n'avoir pas exigé des plans d'action de la part des employeurs. Et ce n'est pas parce que le Nouveau parti démocratique et l'opposition libérale n'ont pas essayé de modifier le projet de loi pour le renforcer.

La ministre a félicité sa collègue, l'ancienne ministre de l'Emploi et de l'Immigration, actuellement ministre des Communications (M^{lle} MacDonald), qui a présenté le projet de loi. Elle s'est cependant tenue obstinément à la version initiale du projet de loi. Il y a bien eu quelques modifications mineures, mais les modifications en profondeur qu'il aurait fallu apporter pour avoir une véritable loi sur l'équité en matière d'emploi ont été rejetées. Les collègues de la ministre n'ont rien voulu entendre et ont refusé les modifications nécessaires. Par conséquent, il n'y a pas lieu de joindre notre voix à celle de la ministre pour encenser sa collègue ou féliciter le gouvernement de ses réalisations.